

Pétrole : les prix canadiens.

Une entente entre le gouvernement fédéral et l'Alberta, principale province productrice

Au terme de négociations qui ont duré de longs mois et qui ont fait bien souvent les gros titres des quotidiens, le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial d'Alberta ont signé en septembre dernier une entente portant sur le prix du pétrole national et sur la répartition des recettes que l'on peut en attendre (1). L'Alberta produit à elle seule 86 p. 100 du pétrole extrait au Canada et assure les deux tiers des besoins du pays.

Objectif 1986

L'accord prévoit des augmentations importantes du prix du pétrole canadien. Le pétrole classique, provenant des gisements découverts avant le 1^{er} janvier 1981 - l'« ancien pétrole » - passera de 21,25 dollars canadiens le baril en octobre 1981 à 57,75 dollars en 1986, soit en cinq ans de 51 % à 75 % du prix mondial selon les projections des experts. L'accord stipule cependant que ce dernier pourcentage ne pourra pas être dépassé. Pour ce qui est du « nouveau pétrole », qui comprend les gisements découverts depuis le 1^{er} janvier 1981 et le pétrole synthétique obtenu par traitement des sables bitumineux, il atteindra dans le premier cas 77,48 dollars canadiens le baril en 1986, ce qui devrait correspondre à 85 p. 100 du prix mondial; dans le second cas, il pourra aller jusqu'au prix mondial sans toutefois le dépasser. Le prix du gaz naturel augmentera lui aussi au cours de ces cinq années, mais dans des proportions moindres et il ne devra pas excéder les deux tiers du prix du pétrole national, cela afin d'encourager les

Canadiens à consommer une énergie dont le pays dispose en abondance et qui peut se substituer au pétrole dans bien des cas (2).

Trois parties prenantes

Les recettes feront l'objet d'une nouvelle répartition. Le gouvernement fédéral en percevra 25 p. 100, le gouvernement albertain 30 p. 100 et 45 p. 100 iront à l'industrie pétrolière. Le gouvernement canadien estime que cette entente lui donnera, ainsi qu'au gouvernement provincial et à l'industrie, les fonds nécessaires pour parvenir à l'autosuffisance pétrolière en 1990. En se montrant généreux envers le secteur privé, le gouvernement fédéral a voulu faire un geste et rassurer les compagnies pétrolières. Celles-ci avaient en effet réduit leurs activités d'exploration, estimant qu'elles n'avaient plus de ressources suffisantes pour les poursuivre. En leur laissant la meilleure part des recettes, le gouvernement fédéral les incite à investir dans la prospection et dans l'exploitation du « nouveau pétrole ».

Il était nécessaire aussi que la part revenant au gouvernement fédéral, qui était descendue en deçà de 10 % des recettes pétrolières, soit augmentée. En la portant à 25 p. 100, le gouvernement fédéral s'est donné les moyens de « s'acquitter de ses responsabilités en matière de gestion nationale de l'énergie », comme l'a souligné M. Marc Lalonde, ministre de l'énergie.

Le gouvernement albertain n'a pas perdu non plus au compromis réalisé, même si sa part de revenus diminue en valeur relative : elle s'accroît beaucoup en valeur absolue grâce à l'augmentation du prix du baril qu'il a obtenue et qui a été beaucoup plus forte qu'il ne le prévoyait d'abord. Il est, au surplus, très satisfait de la suppression



Le pétrole canadien était vendu jusqu'ici très au-dessous des prix mondiaux.

de la taxe fédérale sur les exportations de gaz naturel contre laquelle il n'avait cessé de s'élever.

L'entente réalisée entre les deux gouvernements, fédéral et provincial, a rétabli un climat de confiance ébranlé par un long désaccord et elle a été, dans l'ensemble, bien accueillie, sauf bien sûr par les consommateurs qui devront faire face à une hausse sensible des prix de l'essence et du fuel domestique (3). Il est vrai que les Canadiens étaient jusqu'à présent privilégiés. Ne payaient-ils pas le litre d'essence plus de deux fois moins cher que les Français par exemple? Le litre augmentera d'environ 30 cents (4) d'ici à la fin de 1986, c'est-à-dire que l'automobiliste canadien le paiera deux fois plus cher en 1986 qu'en 1981. Cela est acceptable et paraîtrait même fort enviable aux automobilistes européens. ■

3. Plus des trois quarts des Canadiens habitent dans des provinces qui ne produisent pas d'hydrocarbures - l'Ontario et le Québec, par exemple - et qui en consomment beaucoup.

4. Au taux de change de 4,70 francs, 30 cents valent 1,41 franc français.

1. Des ententes ont été conclues entre le gouvernement fédéral et les deux autres provinces productrices, la Colombie-Britannique et la Saskatchewan. La nécessité des négociations fédérales-provinciales résulte de ce que la Constitution canadienne reconnaît aux provinces la propriété de leurs ressources naturelles et donne au gouvernement fédéral le pouvoir de réglementer la commercialisation de ces ressources.

2. Sur le gaz naturel, voir *Canada d'aujourd'hui*, octobre 1981.